

Le 10 décembre 2009

[à Madame Marie-Christine Gryson-Dejehansart]

Madame,

C'était inattendu. Après l'emballement médiatique qui a sévi dans toutes les sphères de la société, sur les plus hautes autorités politiques, sur de nombreux écrivains qui ne pensaient plus, et aussi sur l'ensemble des citoyens... Je ne savais plus comment serait remonté le courant.

Dans les mois qui avaient suivi l'arrêt de la cour d'assises de Paris, j'avais écrit un grand nombre de lettres ... à l'Elysée, à la Chancellerie, au président de la commission parlementaire, au rapporteur, à divers journaux de Paris et province... mais je pense, à peu près personne ne voulait, ne pouvait entendre... J'avais pourtant reçu quelques réponses réconfortantes et sympathiques, notamment de l'Inspection des Services Judiciaires, de l'Ecole de la Magistrature ...etc, et bien sûr M. Burgaud. Je leur avais adressé également une copie de mes « réflexions » sur la notion d'acquiescement... élémentaires sans doute pour le praticien, mais ignorées souvent même par des juristes.

Je pensais que l'affaire dite d' Outreau allait tomber dans l'oubli. Mais je redoutais aussi qu'Outreau demeure dans les esprits le synonyme d'erreur judiciaire, la preuve que cette erreur pouvait se commettre fréquemment...

Mais la semaine dernière, avec surprise, j'ai découvert votre ouvrage « Outreau, la vérité abusée »... Je l'ai lu avec intérêt... J'ignorais notamment l'installation de fortune de la cour d'assises à Saint-Omer, dont semble-t-il la presse ne s'était, je crois, pas fait l'écho. J'ai compris l'impossibilité de tenir des débats sérieux dans un tel désordre.

Je vous félicite d'avoir engagé et réussi une si belle entreprise. J'espère que votre ouvrage aura le succès qu'il mérite. Je crains pourtant que les implications regrettables de la presse dans cette affaire freinent quelque peu la publicité indispensable.

J'éprouve une très vive admiration pour votre impressionnant travail, et cela pour chacune des 263 pages.

Vous avez été blessée par ces débats, notamment pour les enfants et pour l'atteinte portée à la lutte contre la pédophilie, mais aussi pour les atteintes personnelles dont vous avez été victime. Qu'un avocat vous ait dit « vous êtes une femme malhonnête ! » c'est inadmissible. De même certaines autres paroles d'avocats ou certains propos de journalistes... vous avez eu raison de vous défendre, puisque personne d'autre ne l'avait fait à votre place... Vous étiez bien en état de légitime défense...

Le rôle d'un président de cour d'assises n'est pas toujours facile. Il faut parfois savoir éviter des incidents encore plus graves... et la hantise des cas de cassation est toujours présente à l'esprit du président.

Je vous félicite très vivement pour votre excellent travail et je vous en remercie.

Xxxxx Xxxxx
Président de Chambre honoraire,
ancien Président d' Assises